



Commune de Habay
Arrondissement de Virton
Province de Luxembourg



SC SPRL "Catherine TAHON - Société
notariale"
Chemin des Espagnols 313
6700 ARLON

N/Réf : 589394
V/Réf : JB-4906
Service Patrimoine
Gestionnaire: M-P LOUPE

Objet : Demande de renseignements urbanistiques dossier [REDACTED]

Maître,

En réponse à votre courrier du 18 mars 2024, dont question et références sous rubrique, nous avons l'honneur de vous faire savoir, qu'à notre connaissance, le bien en cause :

- est inscrit en Zone d'habitat au plan de secteur intéressant la Commune de HABAY ;
- est susceptible d'être concerné par le schéma de structure communal entré en vigueur le 12 novembre 2017 (Zone indiquée au schéma de structure : Zone de centre villageois);
- ne se situe pas dans le périmètre de développement urbain validé le 18 novembre 2022;
- aucun permis de lotir n'a été délivré ;
- aucun certificat d'urbanisme n'a été délivré ;
- un permis de bâtir a été délivré le 15 février 1988 pour une serre de couche ;
- ne fait l'objet d'aucune mesure de lutte contre l'insalubrité ;
- à notre connaissance, n'est grevé actuellement d'aucune servitude ;
- n'est pas soumis au règlement général des bâtisses en site rural;
- se situe en zone d'épuration collective. Le bien bénéficie d'un accès à une voirie équipée en eau, électricité et pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux ;
- est repris dans le parc naturel de la Haute Sûre et de la forêt d'Anlier ;
- est susceptible d'être pourvu d'installations des différents impétrants ci-dessous (impétrants à informer lors de tout type de travaux) :
 - Belgacom
 - Elia
 - Interlux-Ores
 - Voo
 - Fluxys
 - Commune de Habay (eau et égouts) ;
- est situé dans le périmètre d'une zone vulnérable (sévés) ;
- n'est pas situé en zone d'inondation ;
- ne se situe pas dans le périmètre d'une carte archéologique;

HABAY
R.Urb.2024.35 €
N°74



Commune de Habay
Arrondissement de Virton
Province de Luxembourg

- ne se situe pas dans le périmètre d'un axe de ruissellement ;
- l'usoir se trouvant devant le bien est un usoir public imprescriptible pouvant être utilisé par tous ;
- est situé dans un périmètre de prévention de captage d'eau ;
- aucun arbre repris dans la liste classée par la Région wallonne, ne figure dans son périmètre. Cependant, tout arbre isolé et âgé de plus de 30 ans est réputé remarquable ;
- ne fait l'objet d'aucun classement ;
- n'est pas inscrit sur la liste de sauvegarde, ni dans une zone de protection ou site archéologique ;

Veillez croire, **Maître**, en l'assurance de notre considération distinguée.

La Directrice générale ff,



Francine VANDENBERGHE

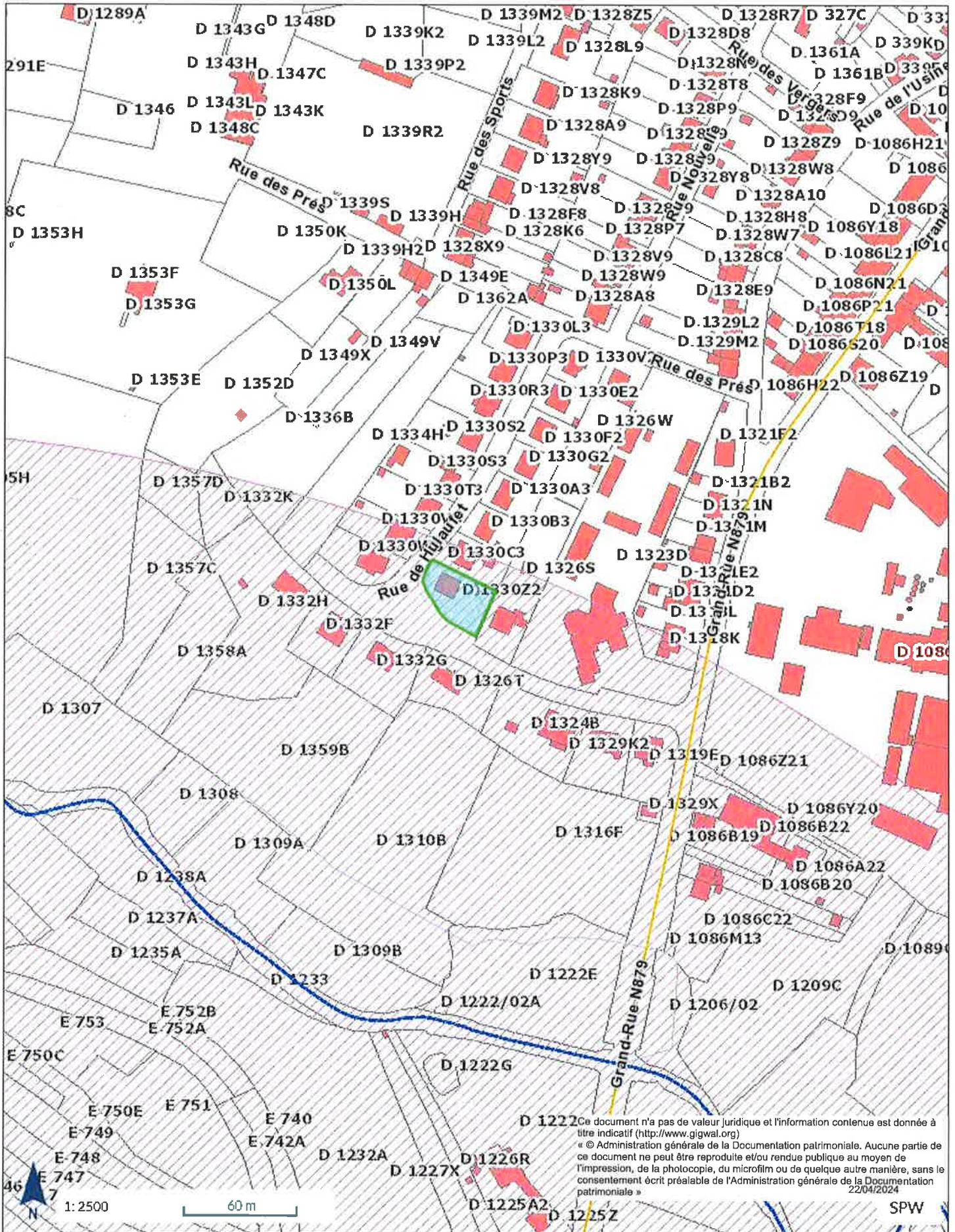
Par le Collège,



Le Bourgmestre,



Serge BODEUX



D 1222 Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (<http://www.gigwal.org>)
 © Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »
 2204/2024